



**PRÉFECTURE
DE LA GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°971-2021-087

PUBLIÉ LE 15 AVRIL 2021

Sommaire

DRFIP /

971-2021-04-07-00004 - DRFIP971-décision de subdélégation ordonnancement secondaire -B MARGEAULT avril 2021-1 (3 pages)	Page 3
971-2021-04-07-00005 - DRFIP971-délégation spéciales de signature pour le pôle ressources 1er septembre 2020- (2 pages)	Page 7
971-2020-09-20-00002 - DRFIP971Délégation de signature en matière de contentieux PRS pôle de recouvrement spécialisé (2 pages)	Page 10

DRFIP

971-2021-04-07-00004

DRFIP971-décision de subdélégation
ordonnancement secondaire -B MARGEAULT avril
2021-1



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

Direction régionale des Finances publiques
de la Guadeloupe et des Îles du Nord
Pôle ressources
ZAC BOLOGNE CALEBASSIER
97100 BASSE-TERRE

Décision DRFIP portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire pour le Pôle ressources

Le directeur du Pôle ressources de la direction régionale des Finances publiques de la
Guadeloupe,

- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions, et les départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 ;
- Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;
- Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publique ;
- Vu le décret n°2012-1246 en date 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu le décret du 28 septembre 2017 portant nomination de monsieur Guy BENSARD, administrateur général des Finances publiques en qualité de directeur régional des Finances publiques de Guadeloupe ;
- Vu le décret du président de la République en date du 22 juillet 2020 portant nomination de monsieur Alexandre ROCHATTE, préfet de la région Guadeloupe, préfet de la Guadeloupe, en outre représentant de l'Etat dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;
- Vu l'arrêté du 11 décembre 2009 portant création de la direction régionale des Finances publiques de la Guadeloupe ;
- Vu la décision du directeur général des Finances publiques en date du 29 septembre 2017 fixant au 1^{er} novembre 201, la date d'installation de monsieur Guy BENSARD dans les fonctions de directeur régional des Finances publiques de Guadeloupe ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°971-2031-03-29-00001 du 29 mars 2021 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire et pour la signature des actes relevant du pouvoir adjudicateur à monsieur Benjamin MARGEAULT, administrateur des Finances publiques ;

Décide



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



FINANCES PUBLIQUES

Article 1 - En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Benjamin MARGEAULT, les délégations qui lui sont conférées par arrêté n° 971-2032-03-29-00001 du 29 mars 2021 du préfet de la Guadeloupe seront exercées par :

- Mme Leila TKOUTI, administratrice des Finances publiques adjointe, directrice adjointe des ressources ;
- Mme Catherine FABRE, inspectrice principale des Finances publiques, responsable de la division ressources, formation et concours, stratégie ;
- Mme Pascale BOC, inspectrice principale des Finances publiques, responsable de la division budget, logistique immobilier ;

Pour la division Ressources , formation et concours, stratégie :

- Mme Corinne BARBOUX, inspectrice des Finances publiques de la division ;
- pour signer les pièces et documents relatifs aux attributions du service.

Pour la division budget logistique immobilier

- M. Benoît VINCENTI, inspecteur des Finances publiques,
 - M. Yékil GILES, inspecteur des Finances publiques,
 - Mme Michèle LAMARRE, inspectrice des Finances publiques,
- reçoivent délégation :

pour l'engagement, la liquidation et l'ordonnancement des dépenses dans la limite de 3.000 €, pour l'émission des titres des recettes et pour la validation des avances et des remboursements de frais de déplacement dans l'application FDD (Chorus-DT) pour la validation des actes de gestion dans les applications Chorus Formulaires et Chorus Cœur ;

- M. Philippe DELEPINE, contrôleur des Finances publiques, pour la validation des actes de gestion dans les applications Chorus Formulaires et Chorus Cœur ;
- Mme Carole CABUZEL, agent des Finances publiques, pour la validation des avances et des remboursements de frais de déplacement dans l'application FDD (Chorus-DT) ;

Article 2 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs départemental.

Basse-Terre, le 7 avril 2021

L'administrateur des Finances publiques,
Benjamin MARGEAULT



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

DRFIP

971-2021-04-07-00005

DRFIP971-délégation spéciales de signature pour
le pôle ressources 1er septembre 2020-



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

Direction régionale des Finances publiques
de la Guadeloupe et des Îles du Nord
Pôle ressources
ZAC BOLOGNE CALEBASSIER
97100 BASSE-TERRE

Décision DRFIP du 1^{er} septembre 2020 portant délégation spéciale de signature pour le Pôle ressources

L'administrateur général des Finances publiques,
directeur régional des Finances publiques de la Guadeloupe,

- Vu le décret n°2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2009-208 en date du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n°2012-1246 en date 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu le décret du 28 septembre 2017 portant nomination de monsieur Guy BENSARD, administrateur général des finances publiques en qualité de directeur régional des finances publiques de Guadeloupe ;
- Vu l'arrêté du 11 décembre 2009 portant création de la direction régionale des Finances publiques de la Guadeloupe ;
- Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 29 septembre 2017 fixant au 1^{er} novembre 2017, la date d'installation de monsieur Guy BENSARD dans les fonctions de directeur régional des finances publiques de Guadeloupe ;

Décide

Article 1 - Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

1- Pour la Division des Ressources, Formation professionnelle et concours, Stratégie :

Mme Leila TKOUTI, administratrice des Finances publiques adjoint

Mme Catherine FABRE, inspectrice principale des Finances publiques



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

1-1 Ressources humaines :

Mme Corinne BARBOUX, inspectrice des Finances publiques dans le cadre des attributions de son service pour signer les notifications simples aux agents.

En outre, délégation est donnée à Mmes Marie-Claire LAFORTUNE, Elodie NESTAR, Muriel PELMAR et Marie WALLET pour signer les bordereaux d'envoi.

1-2 Formation professionnelle et concours :

En l'absence du responsable de division :

M. Bertin CHENILCO, inspecteur des Finances publiques ;
Mme Jacqueline YEYE, inspectrice des Finances publiques.

1-3 Stratégie, contrôle de gestion :

Mme Valérie CLICHET-COCO, inspectrice des Finances publiques.

2- Pour la Division Budget, Immobilier et Logistique :

Mme Pascale BOC, inspectrice principale des Finances publiques, responsable de la division budget, logistique et immobilier.

M. Benoît VINCENTI, inspecteur des finances publiques ;

M. Yékil GILES, inspecteur des finances publiques ;

Mme Michèle LAMARRE, inspectrice des finances publiques ;

3- Assistant de prévention et mission d'appui aux conditions de vie au travail :

Mme Colette DINMAHOMED, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, assure les fonctions d'assistant de prévention et d'appui aux conditions de vie au travail.

Article 2 – La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs départemental.

Basse-Terre, le 7 avril 2021

L'administrateur général des Finances
publiques, directeur régional des Finances
publiques,



Guy BENSAÏD

DRFIP

971-2020-09-20-00002

DRFIP971Délégation de signature en matière de
contentieux PRS pôle de recouvrement
spécialisé



Direction régionale des finances publiques
de Guadeloupe
Pôle de Recouvrement Spécialisé
Blachon
97129 LAMENTIN

DELEGATION DE SIGNATURE DU RESPONSABLE DU PÔLE DE RECOUVREMENT SPECIALISE DE LA GUADELOUPE

Le comptable, responsable du pôle de recouvrement spécialisé de Guadeloupe

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 408 et 410 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à **Mme BANDOUC Jacqueline**, inspectrice divisionnaire chargée de mission ; **Mmes ABARO Frédérique**, **LAMAILLE-PIOCHE Karine** inspectrices, adjointes au comptable ; **Mme SOUPREMANIEN Gaelle**, inspectrice, à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités de recouvrement, aux intérêts moratoires et aux frais de poursuites portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 € ;

2°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 12 mois et porter sur une somme supérieure à 200 000 € ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités de recouvrement, aux intérêts moratoires et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-après ;

2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances, dans la limite précisée dans le tableau ci-après ;

aux agents des finances publiques désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé	Limite des actes relatifs au recouvrement
Violaine RACASSIN	inspectrice	15 000 €	12 mois	100 000..€	100 000..€
Marie-Rose JURION	Contrôleure principale	10 000 €	12 mois	50 0000.€	50 0000.€
Ornise FRIGERE	Contrôleure	10 000 €	12 mois	50 000.€	50 000.€
Danielle DEMMIN	contrôleure	10 000 €	12 mois	50 000 €	50 000 €
Rita SILVESTRE	contrôleure	10 000 €	12 mois	50 000 €	50 000 €
Cressie BALZINC	Agent principal	5000 €	6 mois	25 000 €	25 000 €
Madly BILLO	Agent principal	5000 €	6 mois	25 000 €	25 000 €

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratif du département de la Guadeloupe

A Lamentin.....le 20 septembre 2020.....
Le comptable, responsable du pôle de recouvrement spécialisé,

Jean-Marie SCHMIDER